

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 22/11/2024

Reçu en préfecture le 22/11/2024

Publié le

ID : 042-214201865-20241120-DEL_2024_079-DE



La date de publication est la date de réception par la préfecture

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Présents : 27
Votants : 31

Séance du 20 novembre 2024 à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.

Délibération :
N° DEL_2024_079

Date de convocation :

Étaient présents

M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, Mme Céline CLAUDE, M. Ridha GUICHARD, Mme Carole TAMBUZZO, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Joséphine CALTAGIRONE, Mme Pascale FOURNIER, Mme Isabelle CHAUVE, M. Laurent GONZALES, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Esther BONCORI, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Nasira DEBBAH, Mme Séverine REYNAUD, M. Jean-Pierre GRANATA, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, Mme Katy BORREGO, M. Damien LEFORT, M. Frédéric MARINELLI, Mme Fanny LASSABLIERE

OBJET :
DELIBERATION PORTANT MISE A JOUR
DU TABLEAU DES EMPLOIS
BUDGETAIRES PERMANENTS ET NON
PERMANENTS DE LA VILLE ET DU CCAS
DE RIVE DE GIER A COMPTER DU
01.12.2024

Étaient absents

Mme Nadia MEBARKI, Mme Cendrine BARLET

Ont donné pouvoir

Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT)
Leila MECHTAR (pouvoir à Céline CLAUDE)
Alexandre PETIAUX (pouvoir à Vincent BONY)
Jean-Louis VALENTE (pouvoir à Damien LEFORT)

Secrétaire de séance : M. Julien CHANELIERE

Rappel et référence(s) :

Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu le code général de la fonction publique,
 Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
 Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,
 Vu la délibération 2024-041 du 22 mai 2024 portant mise à jour du tableau des emplois budgétaires de la commune et du CCAS (emplois permanents et non permanents) pour 2024
 Vu la délibération 2024-060 du 18 septembre 2024 portant mise à jour de la délibération 2024-041 du 22 mai 2024 portant mise à jour pour 2024 du tableau des emplois budgétaires de la commune et du CCAS (emplois permanents et non permanents)
 Vu l'avis du comité social territorial du 6 novembre 2024

Contenu :

- **Evolution des emplois budgétaires pour la ville :**

Les modifications sont les suivantes :

Objet	Service	Poste budgétaire	Observations et évolutions proposées
Réussite examen professionnel	Médiathèque	Directeur de la médiathèque	Suite réussite examen professionnel de l'agent Transformation du poste : Bibliothécaire € bibliothécaire principal 100%
Evolution répartition des heures	Conservatoire	Intervenant musical en milieu scolaire	Grade enseignant artistique : l'emploi passe de 18h30 à 20h hebdo afin de reprendre en « permanent » des heures complémentaires effectuées par un autre intervenant musical
Demande agent	Restauration scolaire	Agent livraison et plonge	Grade d'adjoint technique Emploi réduit à 70% d'un temps complet (pour exercice activité lucrative complémentaire).
Evolution du service	Police municipale	ASVP	Création d'un poste supplémentaire d'ASVP Grade adjoint technique – 100%

- **Évolution des emplois budgétaires pour le CCAS :**

Objet	Service	Poste budgétaire	Observations et évolutions proposées
Evolution du service	Direction des solidarités-CCAS et Direction Education enfance	Coordinateur du PRE	Poste de rédacteur 100% (Emploi assis sur le budget du CCAS et pilotage conjoint Solidarités et Education-enfance)

Proposition :

Il est proposé de mettre à jour, à la date du 1^{er} décembre 2024, la liste des emplois budgétaires ouverts de la Ville (emplois permanents et non permanents) conformément aux modifications ci-dessus décrites.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération

**Le Maire,
 Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,
 Vincent BONY**

**Le secrétaire de séance,
 Julien CHANELIERE**